

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 41
Absent(s) : 1
Excusé(s) : 7

Point 5 Budget primitif 2019.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Dominique ZINCK.

Absent non excusé

M. Dominique GRUNENWALD.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Gilbert MEYER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH donne procuration à M. Eric SPAETY, M. Sébastien BERSCHY donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Nejla BRANDALISE donne procuration à M. Pierre OUADI, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE.

**Nombre de voix pour : 41
contre : 4
abstention : 3**

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 7 février 2019**

POINT N° 5 BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du budget primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 28 janvier 2019,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2019 au montant en équilibre de **172 014 900 €** se répartissant **hors reports** comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	76 148 000 €	Opérations réelles	102 813 000 €
Opérations d'ordre	27 771 000 €	Opérations d'ordre	1 106 000 €
Total	103 919 000 €	Total	103 919 000 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en opérations nouvelles	65 943 000 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	39 278 000 €
Opérations d'ordre	1 506 000 €	Opérations d'ordre	28 171 000 €
Total	67 449 000 €	Total	67 449 000 €
Total budget principal	171 368 000 €	Total budget principal	171 368 000 €
BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	146 900 €	Festival du Film	146 900 €
Festival de Jazz	115 600 €	Festival de Jazz	115 600 €
Festival du Livre - Espace Malraux	384 400 €	Festival du Livre - Espace Malraux	384 400 €
Total	646 900 €	Total	646 900 €
Total cumulé	172 014 900 €		172 014 900 €

VOTE

les crédits par chapitre

DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : 8 000 000 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival du Film : 50 500 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival de Jazz : 14 800 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux : 51 100 €

↳ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

APPROUVE

le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :

- Festival du Film pour 40 000 €
- Festival de Jazz pour 35 000 €
- Festival du Livre et Espace Malraux pour 196 250 €

Le Maire

BUDGET PRIMITIF 2019

Rapport de présentation
Point n° 5



*Montagne verte : entrée du parc
depuis la rue de l'Est*



*Montagne verte : perspective
intérieure du parking*



*Centre-ville : restauration des
Dominicains de Colmar*



*Stade de l'Europe : construction d'une
salle d'athlétisme couverte*

Table des matières

I.	Introduction.....	5
II.	La section de fonctionnement.....	6
A.	Des recettes de fonctionnement en léger repli compte tenu de recettes exceptionnelles encaissées en 2018 et de moindres refacturation de mise à disposition de personnel	6
1.	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	7
2.	Chapitre 73 – impôts et taxes	7
3.	Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	8
4.	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	9
5.	Chapitre 76 – produits financiers	9
6.	Chapitre 77 – produits exceptionnels	9
7.	Chapitre 013 – atténuations de charges	10
B.	Des dépenses de fonctionnement parfaitement maîtrisées qui restent globalement stables pour la sixième année consécutive	10
1.	Chapitre 011 – charges à caractère général.....	11
2.	Chapitre 012 – charges de personnel.....	11
3.	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	12
4.	Chapitre 66 – charges financières	12
5.	Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	12
6.	Chapitre 014 – atténuations de produits	12
III.	Une épargne brute substantielle utilisée pour financer les dépenses d’investissement	12
IV.	La section d’investissement	14
A.	Les recettes d’investissement : un financement équilibré et un recours à l’emprunt qui reste modéré	14
1.	Les subventions extérieures et autres ressources	16

B. Les dépenses d'investissement	18
1. Progression des dépenses d'équipement en 2019	20
2. Des dépenses financières contenues	23
Les budgets annexes	26
I. Festival du Film	26
A. Les recettes de fonctionnement	26
B. Les dépenses de fonctionnement	26
II. Festival de Jazz	27
A. Les recettes de fonctionnement	27
B. Les dépenses de fonctionnement	27
III. Festival du Livre et Espace Malraux	28
A. Les recettes de fonctionnement	28
B. Les dépenses de fonctionnement	28
Conclusion	29

I. Introduction

Le rapport des orientations budgétaires présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre dernier a permis de tracer les axes d'un budget primitif 2019 résolument volontariste et ambitieux au service des Colmariennes et des Colmariens, dans la continuité des années précédentes et le respect des engagements pris au début de la mandature.

Le projet de budget primitif 2019 est conforme aux orientations budgétaires. Dans un contexte incertain quant à la stabilité des concours financiers de l'Etat pour les années à venir et l'accroissement des charges transférées par celui-ci, le budget primitif 2019 s'articule autour des grandes lignes suivantes :

- **poursuite d'une politique d'investissement très dynamique**, permettant à la fois de maintenir et de développer les outils au service des habitants et visiteurs de Colmar, et d'accroître encore l'attractivité économique et touristique de la Ville. **2019 sera une année phare** en matière d'équipements et d'infrastructures avec **des dépenses de l'ordre de 49 M€**.
- **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, au-delà des préconisations établies par le pacte de confiance, dans le souci d'une rationalisation de l'utilisation des deniers publics sans remettre en cause les services rendus, ni les engagements pris par l'équipe majoritaire,
- **optimisation des recettes de fonctionnement** et en particulier les produits des services et du domaine en récoltant les fruits de la stratégie de gestion et de la politique d'investissement conduite notamment en termes de stationnement,
- **maintenir la modération fiscale** avec un gel des taux pour la **7^{ème} année consécutive**,
- **dégager un autofinancement conséquent** permettant de financer une part substantielle des dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2019 est construit dans la continuité du budget primitif 2018 et des budgets précédents, conformément aux principes d'une gestion rigoureuse des deniers publics en vigueur à Colmar depuis deux décennies.

La Ville de Colmar n'a pas attendu la contractualisation du Pacte de confiance avec l'Etat pour entreprendre, depuis plusieurs années, un travail de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement.

La situation financière saine de la Ville de Colmar permet d'envisager l'avenir avec sérénité et de proposer, une fois de plus, un budget primitif particulièrement dynamique et ambitieux pour l'année 2019.

II. La section de fonctionnement

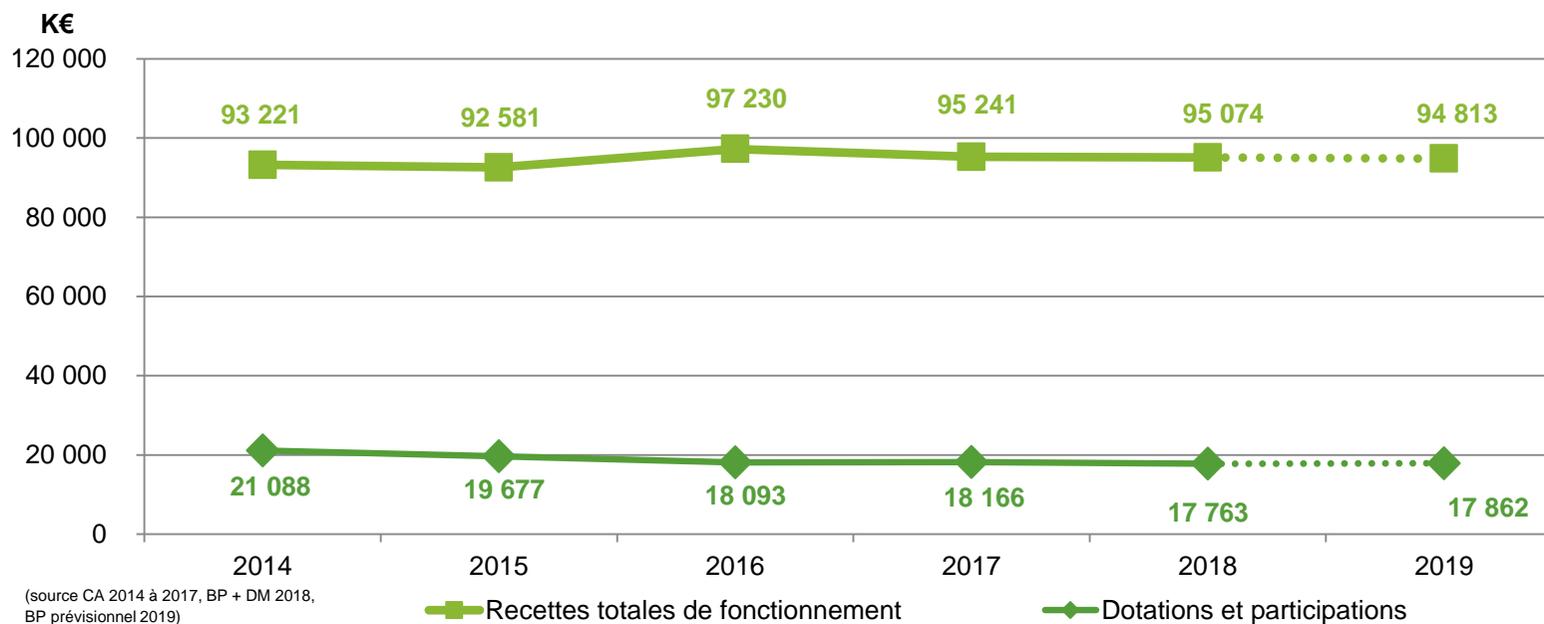
A. Des recettes de fonctionnement en léger repli compte tenu de recettes exceptionnelles encaissées en 2018 et de moindres refacturation de mise à disposition de personnel

Les recettes de fonctionnement sont en léger recul de 0,27 %, passant de 95 073 600 € en 2018 à 94 813 000 €.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'encaissement en 2018 de produits financiers qui n'ont pas vocation à se reproduire. Il s'agissait notamment de dividendes exceptionnels versés par la SCCU à hauteur 1 420 300 €, suite à la réintégration dans les résultats de l'exercice 2016/2017 d'une provision qui avait été constituée dans le cadre de la précédente délégation de service public. Si l'on neutralise la recette exceptionnelle de l'exercice 2018, les recettes de fonctionnement seraient en augmentation de 1,24 %.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2018	BP 2019	Evolution
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 000 000 €	15 713 000 €	- 1,79%
73	Impôts et taxes	55 686 000 €	56 909 000 €	2,20%
74	Dotations, subventions et participations	17 762 900 €	17 862 000 €	0,56%
75	Autres produits de gestion courante	2 033 000 €	2 026 000 €	- 0,34%
76	Produits financiers	2 441 200 €	984 000 €	- 59,69%
77	Produits exceptionnels	159 500 €	284 000 €	78,06%
013	Atténuation de charges	991 000 €	1 035 000 €	4,44%
TOTAL		95 073 600 €	94 813 000 €	- 0,27%

En dépit du gel des taux d'imposition, les recettes sont supérieures à la moyenne constatée pour la période 2014 à 2018, à savoir 94 669 K€, comme le montre le graphique ci-après :



1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils sont en retrait de **287 000 €** par rapport aux crédits de l'exercice 2018 passant de **16 000 000 €** en 2018 à **15 713 000 €**. Cette baisse est liée à un niveau moindre de refacturations à hauteur de **600 000 €** pour les mises à disposition de personnel à Colmar Agglomération, en raison du transfert de personnel de la Ville de Colmar vers Colmar Agglomération opéré en 2018. Au final, ce transfert lié au pacte de confiance est sans incidence pour la Ville.

Par contre, nous constatons un ajustement à la hausse de **196 000 €** des recettes issues des parkings et du stationnement sur voirie.

Par ailleurs, une nouvelle recette pour un montant de **180 000 €** est inscrite au titre de la participation des partenaires pour financer en partie l'organisation de l'étape du Tour de France 2019.

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Les impôts et taxes sont en croissance de **2,20 %** pour atteindre **56 909 000 €** contre **55 686 000 €** en 2018, soit une augmentation de **1 223 000 €** sous l'effet **de l'attractivité de la Ville de Colmar**.

Sont concernées :

- les **contributions directes** : la notification des bases prévisionnelles par l'Etat n'intervenant généralement qu'au cours du mois de mars, la prévision budgétaire tient néanmoins compte de l'augmentation nominale des bases imposables de **2,2 %**, basée sur l'inflation (*indice des prix à la consommation harmonisé*) en glissement annuel pour le mois de décembre. Les produits des taxes foncières et d'habitation sont ainsi revalorisés de manière prudente à hauteur de **480 000 €**, **sans que cela ait une incidence sur le contribuable.**

En ce qui concerne la taxe d'habitation, **65 %** des cotisations seront dégrévés en 2019.

Comme cela a été précisé lors du DOB 2019, le service de la fiscalité directe locale estime que **27 806 foyers** sur les **35 438 foyers** imposables, hors résidences secondaires, bénéficieront de la mesure, soit **78,46 %**. Ainsi en 2019, la réduction de **65 %** des cotisations de taxe d'habitation devrait porter le montant total du dégrèvement à hauteur de **5,8 M€** (montant moyen par foyer de **262 €**).

A l'instar de 2018, le dégrèvement devrait être compensé à l'euro près par l'Etat. Au total, le produit de la T.H. représente : **13,06 M€**.

Pour autant, il n'est pas certain que ce dispositif reste pérenne dans le temps. En effet, il n'est pas à exclure qu'à l'avenir le dégrèvement soit transformé en dotation et intégré dans les variables d'ajustement pour stabiliser les dotations versées par l'Etat aux collectivités.

En ce qui concerne les **taux d'imposition de fiscalité directe locale**, **il convient de souligner qu'ils n'augmenteront pas en 2019 et resteront par conséquent inchangés pour la 7^{ème} année consécutive**, à savoir :

- ✓ taxe d'habitation (TH) : **18,15 %**
- ✓ taxe foncière bâtie (TFB) : **19,83 %**
- ✓ taxe foncière non bâtie (TFNB) : **54,93 %**

- la **taxe de séjour** : le produit est réévalué de **165 000 €** par rapport à 2018, en lien avec une fréquentation touristique en nette hausse.

En outre, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est en croissance de **200 000 €** pour tenir compte de la recette encaissée en 2018. En effet, le dynamisme sur l'immobilier retrouvé en 2017 s'est confirmé en 2018, porté avant tout par les taux du crédit à bas coût. En 2018, le crédit a encore coûté moins cher qu'en 2017.

Par ailleurs, la **taxe sur les friches commerciales** est revalorisée de **150 000 €** pour tenir compte du montant du rôle d'imposition établi en 2018 par les services fiscaux. 2019 sera la deuxième année de mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales. Il est rappelé que l'objectif principal de cette taxe est de diminuer le nombre de locaux commerciaux vacants, notamment dans le centre-ville au travers de la mise en œuvre d'une taxation progressive, à savoir **15 %** pour la première année d'imposition, **25 %** pour la seconde année de vacance puis **40 %** pour la troisième. Cette évolution devrait fortement inciter les propriétaires à relouer les locaux vacants. C'est pourquoi, cette recette devrait diminuer dans le temps étant donné qu'il s'agit d'une mesure incitative. Dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2019, la taxe sur les friches commerciales qui dans le cadre du projet initial devait être supprimée au titre des taxes à faible rendement, a été rétablie. N'empêche que pour 2019, le produit estimé est de **900 000 €**.

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont en augmentation de **99 100 €** par rapport à 2018 pour s'établir à **17 862 000 €**.

Cette progression résulte de l'évolution des subventions et participations pour 145 100 € dont notamment :

- l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 113 200 € qui sera versée par Natura 2000 pour compenser la non récolte de bois pendant 30 ans suite à la création de deux îlots de sénescence. Ils seront mis en place dans la Réserve Biologique Dirigée du Niederwald et représenteront une surface de l'ordre de 28,3 ha. L'objectif de la Directive Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité en Europe,
- des participations supplémentaires de la CAF à hauteur de 155 500 € à destination de la petite enfance,
- la diminution de la participation de l'Etat au titre des emplois d'avenir de 99 000 € en raison de l'arrivée à échéance d'un certain nombre de contrats.

L'inscription budgétaire pour la **D.G.F.** s'élève à 13 150 000 €, en léger retrait de 46 000 € par rapport aux montants notifiés par l'Etat en 2018.

Il a été tenu compte de l'écrêtement qui devrait être opéré par l'Etat en fonction de la « richesse » de la Ville de Colmar, mesurée au travers du potentiel fiscal. Il permet de financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF. Il s'agit donc d'un dispositif de redéploiement des crédits au sein de la DGF du bloc communal. En tant que « bon élève », la ville se trouve encore être mise à contribution...

4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion reste globalement stable pour s'établir à 2 026 000 € contre 2 033 000 € en 2018. La légère diminution de 7 000 € est liée aux redevances pour concessions, brevets et licences.

5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils sont en repli de 1 457 200 € passant de 2 441 200 € à 984 000 € en 2019. Cette évolution résulte des dividendes exceptionnels pour un montant de 1 420 300 € qui ont été encaissés en 2018. Il est rappelé que lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour le chauffage urbain en 2017, l'établissement du bilan de clôture de la précédente DSP avait permis de constater qu'une provision pour grosses réparations avait été constituée. Cette provision, devenue sans objet, a été reprise par la Société Colmarienne de Chauffage urbain (S.C.C.U.) et est venu alimenter son bénéfice. Le surplus de bénéfice a été distribué sous forme de dividendes exceptionnels aux différents actionnaires.

Par ailleurs, la part **intérêts de la dette récupérable** auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement, est en retrait de 57 100 €. La dernière échéance intervient en 2019.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont en augmentation de 124 500 €. Cette croissance résulte de l'inscription d'une recette complémentaire au titre du préjudice dans le cadre du contentieux de la Piscine Aqualia, suite à l'arrêt du 27 décembre 2018 de la Cour Administrative d'Appel rendu en notre faveur.

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

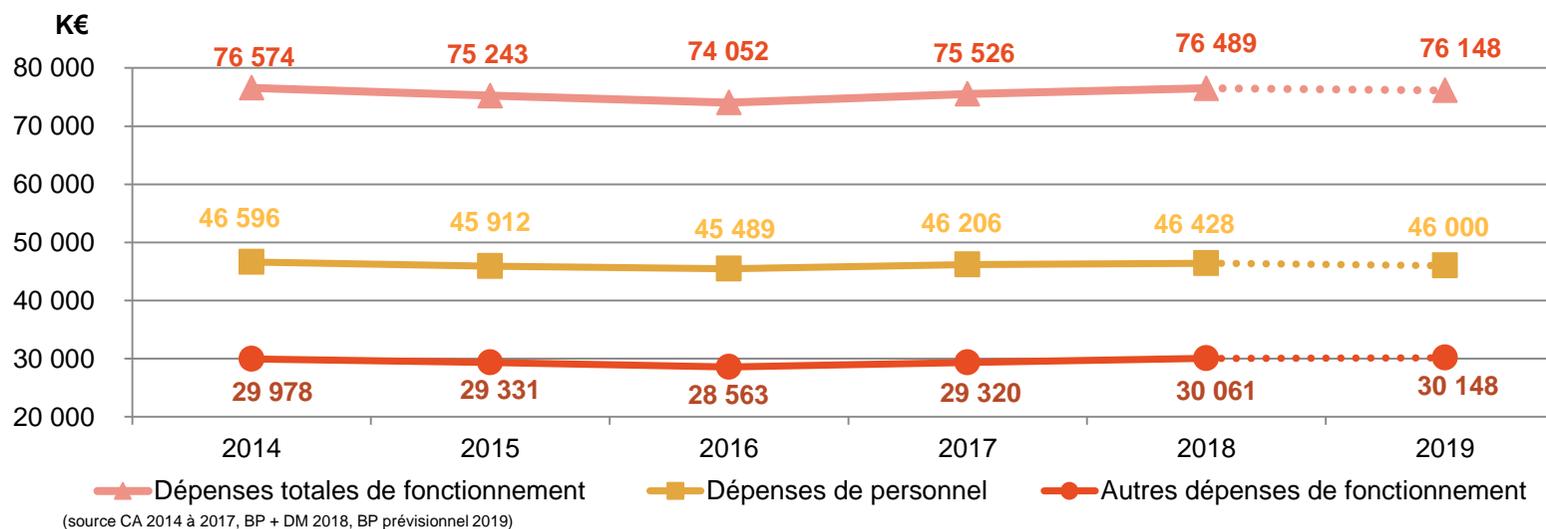
Ce chapitre passe de 991 000 € en 2018 à 1 035 000 €. L'évolution provient principalement de l'augmentation des crédits budgétaires au titre des remboursements par l'assureur Gras Savoye des rémunérations des agents CNRACL en arrêt pour accident ou maladie professionnelle, afin de tenir compte de l'encaissement effectif de 2018.

B. Des dépenses de fonctionnement parfaitement maîtrisées qui restent globalement stables pour la sixième année consécutive

Cette année encore, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est confirmée. Elles sont en recul de 341 000 € par rapport à 2018 et restent à un niveau nettement inférieur à celui atteint en 2014, et ce, malgré les nombreux investissements réalisés depuis le début de la mandature qui génèrent des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Elles s'inscrivent ainsi dans une trajectoire de stabilité depuis 2014, soit pour la sixième année consécutive.

Le graphique ci-après traduit l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2014 et atteste de leur parfaite maîtrise, d'où même une diminution de 426 K€ par rapport à 2014.



La Ville de Colmar n'a pas attendu le pacte de confiance pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. A Colmar, la rigueur de gestion en vigueur depuis plus de deux décennies permet de dégager une marge de manœuvre de **1,29 M€** par rapport au pacte de confiance, soit **1,7 %** (cf délibération du DOB page 24).

Les évolutions par chapitres budgétaires sont les suivantes :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2018	BP 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	16 873 000 €	17 338 500 €	2,76%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 428 000 €	46 000 000 €	-0,92%
65	Autres charges de gestion courante	10 327 000 €	10 047 000 €	-2,71%
66	Charges financières	1 802 500 €	1 543 500 €	-14,37%
67	Charges exceptionnelles	474 000 €	436 500 €	-7,91%
014	Atténuation de produits	584 500 €	782 500 €	33,88%
Total		76 489 000 €	76 148 000 €	-0,45%

1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général affichent une augmentation de **465 500 €** compte tenu de la prise en compte de deux nouvelles dépenses non répétitives, à savoir :

- la Ville de Colmar servira de ville d'arrivée lors de la 5^{ème} étape de l'édition du Tour de France 2019 le 10 juillet 2019. Les frais liés à cette manifestation sont estimés à environ **300 000 €**. Le montant sera en partie compensé par la recherche de partenaires financiers, qui est estimé à environ **180 000 €**.
- la souscription d'une assurance construction dommages ouvrage pour **100 000 €** au titre des travaux qui seront réalisés aux Dominicains.

Abstraction faite de ces dépenses, l'évolution des charges à caractère général ne serait que de **0,39 %**, nettement inférieure à l'inflation.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel sont en repli de **428 000 €** pour atteindre **46 000 000 €** contre **46 428 000 €** en 2018.

Ce montant intègre la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), dont l'application avait été reportée d'un an par le gouvernement, de l'effet Glissement Vieillesse Technique (GVT) et de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Pour parvenir à ce résultat, les efforts engagés depuis plusieurs années pour une meilleure maîtrise des effectifs ont été poursuivis, à savoir :

- l'optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas,
- la lutte contre l'absentéisme,
- la poursuite de la mutualisation de certains postes ou services avec Colmar Agglomération,
- la recherche permanente d'adéquation entre les missions de la Ville et les moyens humains qui doivent leur être dévolus.

3. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en retrait de 280 000 € compte tenu notamment des ajustements opérés sur les subventions de fonctionnement versées pour :

- la patinoire (- 197 000 €) en raison d'une fermeture temporaire de l'établissement pour une période de 6 mois afin de procéder à la réfection de la piste et au remplacement du système de production frigorifique,
- la contribution aux frais de fonctionnement des écoles privées : -39 600 €, qui s'explique par la diminution des effectifs de la rentrée 2018/2019,
- la subvention d'équilibre versée au CCAS (- 34 250 €) suite à un moindre besoin de financement (différence entre les recettes et les dépenses).

4. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières sont en reflux de 259 000 € en lien avec la diminution de l'encours de la dette en 2018 à hauteur de 4,1 M€. En 2018, **la Ville de Colmar s'est désendettée** puisque le remboursement en capital de 7,4 M€ était supérieur de 4,1 M€ au recours à l'emprunt (3,3 M€).

5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

L'ajustement à la baisse de 37 500 € opéré sur les charges exceptionnelles correspond principalement à la suppression des crédits provisionnels pour le versement de subventions exceptionnelles.

6. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les crédits sont réévalués de 198 000 €. Il s'agit essentiellement d'inscrire des crédits provisionnels pour procéder à des reversements de taxe sur les friches commerciales, suite à des dégrèvements qui pourraient être accordés par les services fiscaux à des redevables ayant introduit une réclamation. Néanmoins, le montant budgété est de 200 000 €.

III. Une épargne brute substantielle utilisée pour financer les dépenses d'investissement

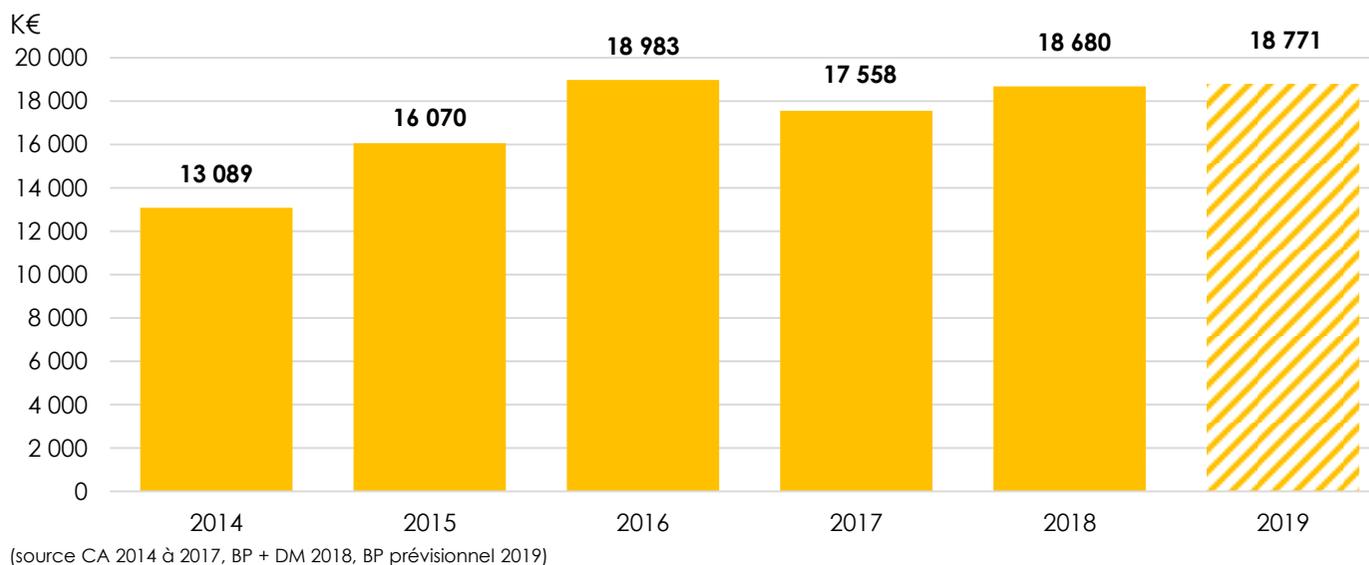
L'**épargne brute** est déterminée par la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement, à laquelle on ajoute les travaux en régie. Elle se maintient à un niveau très élevé pour atteindre 18 771 000 € contre 18 679 600 € en 2018, soit une augmentation de 91 400 €, malgré la diminution de la DGF et les recettes sur d'autres postes (voir tableau page 13).

De ce fait, elle permet de dégager des marges de manœuvre conséquentes pour financer notamment les investissements de la Ville de Colmar.

L'excédent prévisionnel de l'exercice 2018 est estimé à 8 000 000 €, ce qui porte la capacité à financer l'investissement à 26 771 000 € pour le BP 2019 (en 2018 : 28 238 700 €).

L'épargne brute totale pour le BP 2019 se monte donc à 26 771 000 €. Le montant de la dette en capital s'établissant à 6 792 900 €, l'épargne nette s'établit par conséquent à 19 978 100 €.

Rapportée aux 48 788 100 € de dépenses d'équipement, elle permet de dégager un taux d'autofinancement de 40,95 %, ce qui est remarquable, voire exceptionnel par rapport aux autres Villes de France.



IV. La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement : un financement équilibré et un recours à l'emprunt qui reste modéré

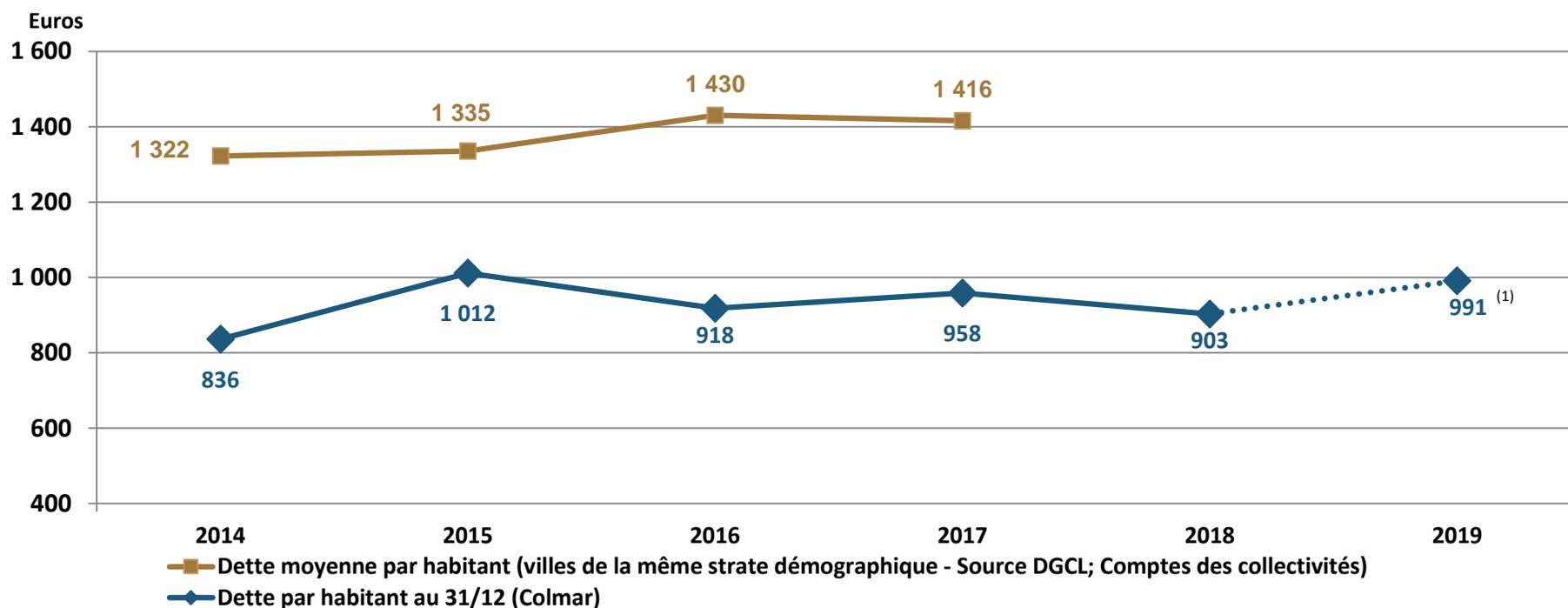
Elles sont étroitement liées au volume des dépenses d'équipement qu'elles financent de la manière suivante :

Libellés	BP +DM 2018	BP 2019
Dépenses d'équipement	38 714 500 €	48 788 100 €
Recours à l'emprunt	3 382 800 € <i>soit 8,74 %</i>	11 350 000 € <i>soit 23,26 %</i>
Autofinancement net	20 846 900 € <i>soit 53,85 %</i>	19 978 100 € <i>soit 40,95 %</i>
Subventions extérieures et divers	14 484 800 € <i>soit 37,41 %</i>	17 460 000 € <i>soit 35,79 %</i>

Il ressort de ce tableau que :

- les **dépenses d'équipement** atteignent **un niveau record** dans la mandature actuelle avec un montant de **48 788 100 €**, soit une progression de **26,02 %**
- le **niveau d'autofinancement se maintient à un niveau élevé** pour contribuer au financement des dépenses d'équipement (plus de **40 %**)
- le **recours à l'emprunt est en forte augmentation en lien avec la dynamique des investissements. Pourtant, la diminution de l'encours de la dette opérée en 2018 (4,1 M€ cf. page 12), permet de limiter son incidence sur la dette globale.**
- le **niveau des subventions extérieures et divers reste à un niveau très élevé** (plus d'un tiers), grâce notamment à la capacité de la Ville pour aller chercher les financements au niveau de l'Etat et des autres collectivités.

Sur la base du recours à l'emprunt tel que prévu dans le cadre du BP 2019, l'évolution de la dette nette par habitant peut être retracée de la façon suivante :



⁽¹⁾ Sur la base d'un investissement à hauteur de 100 % en taux de réalisation. A hauteur de 85 %, en taux de réalisation, l'engagement tournerait autour de 41,5 M€, soit - 7,3 M€ par rapport aux prévisions budgétaires ce qui ramènerait les crédits d'emprunt à environ 4 M€ à la place des 11,35 M€. De par-là, la dette à l'habitant serait de 888 €.

L'encours de dette par habitant reste très modéré et nettement inférieur à la moyenne de la strate.

1. Les subventions extérieures et autres ressources

Les subventions et autres ressources s'élèvent à **17 460 000 €** contre **14 484 800 €** en 2018.

Ce poste comprend les subventions d'équipement versées pour **7 571 000 €** par :

- **l'Etat**, pour **1 609 200 €**, dont :
 - ✓ aménagement des Dominicains 588 000 €
 - ✓ requalification du secteur Luxembourg 186 800 €, dont 40 800 € au titre de la DSIL
 - ✓ réfection de la piste et remplacement du système de production frigorifique de la patinoire 160 000 €
 - ✓ plan animation lumière 157 500 € (DSIL)
 - ✓ réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 150 000 €
 - ✓ création d'une cantine périscolaire dans l'école Brant 135 800 €
 - ✓ extension bibliothèque Bel'Flore 81 000 €
 - ✓ travaux de rénovation énergétique pour le gymnase Barrès 78 200 €
 - ✓ vidéoprotection 50 000 €
 - ✓ actions à destination des personnes en situation de handicap (FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) 20 000 €
 - ✓ achat d'urnes électorales 1 900 €
- la **Région Grand Est**, pour **1 888 800 €**, dont :
 - ✓ aménagement des Dominicains 1 300 000 €
 - ✓ réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 300 000 €
 - ✓ création d'une cantine périscolaire dans l'école Brant 120 000 €
 - ✓ réfection de la piste et remplacement du système de production frigorifique de la patinoire 100 000 €
 - ✓ requalification du secteur Luxembourg 68 800 €
- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **1 045 200 €**, dont :
 - ✓ aménagement des Dominicains 400 000 €
 - ✓ construction du gymnase du Grillenbreit 395 200 €
 - ✓ réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 150 000 €
 - ✓ réfection de la piste et remplacement du système de production frigorifique de la patinoire 100 000 €

- **Colmar Agglomération** pour **2 249 000 €**, dont principalement :
Fonds de concours pour la période 2017 à 2019 :
 - ✓ construction du parking souterrain de la Montagne verte et aménager paysager 1 383 000 €
 - ✓ création d'une cantine périscolaire dans l'école Brant 500 000 €
 - ✓ travaux de rénovation énergétique pour l'école maternelle des Violettes 100 000 €
- les **autres organismes** pour **778 800 €**, dont notamment :
 - ✓ aménagement des Dominicains 650 000 €

Parmi les **autres ressources**, on peut citer :

- le produit de la taxe d'aménagement pour **500 000 €**, contre **350 000 €** en 2018,
- le produit des amendes de police pour **1 100 000 €** contre **1 481 500 €** en 2018. A noter que ce poste évoluera fortement à la baisse en 2020, puisque ce compte n'enregistrera plus que le produit issu des amendes de police non liées au non-paiement du stationnement payant. Ce dernier montant peut-être estimé à **150 000 €**.
- le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** se monte à **5 000 000 €** contre **3 500 000 €** en 2018).

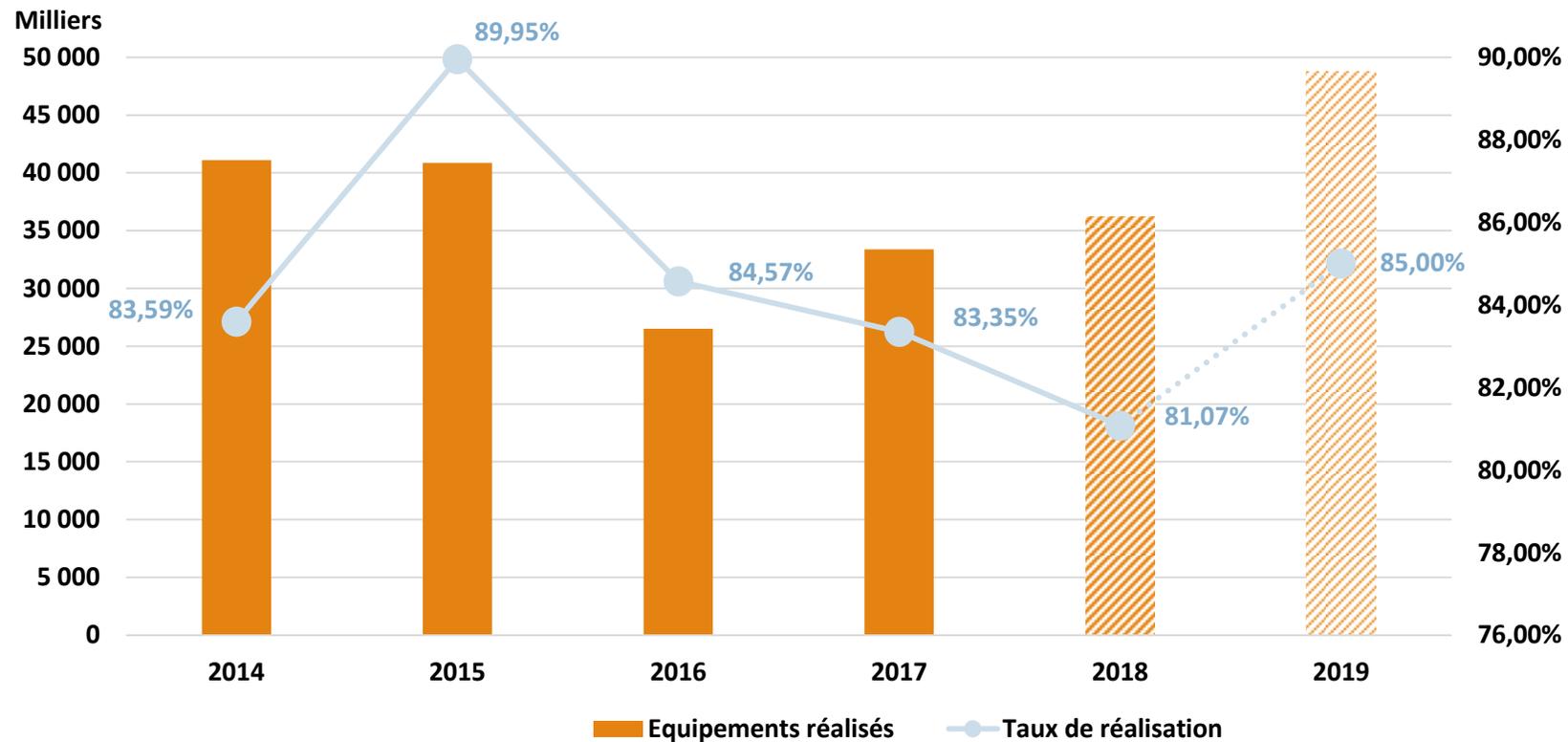
B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (*hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes*) se montent à **55 743 000 €** pour le BP 2019, contre **46 233 500 €** en 2018.

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) évoluent de la façon suivante en 2019 par rapport à 2018 :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2018	BP 2019	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	1 182 830	1 297 600	9,70%
204	Subventions d'équipement	1 574 500	951 300	- 39,58%
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	18 253 200	17 649 200	- 3,31%
	Opérations d'équipement	17 703 970	28 890 000	63,18%
S/total : dépenses d'équipement		38 714 500	48 788 100	26,02%
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000	108 000	170,00%
13	Subventions d'investissement	45 000	30 000	- 33,33%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 395 500	6 796 000	- 8,11%
S/total : dépenses financières		7 480 500	6 934 000	- 7,31%
45	Opérations pour le compte de tiers	38 500	20 900	- 45,71%
S/total : opération pour le compte de tiers		38 500	20 900	- 45,71%
Total des opérations réelles d'investissement		46 233 500	55 743 000	20,57%

On relève le fort rebond des dépenses d'équipement de **26,02 %**. Cette évolution participera indéniablement à la progression du carnet de commandes des entreprises et contribuera à la croissance économique.



(source CA 2014 à 2017, CA prévisionnel 2018, BP prévisionnel 2019)

La politique de la Ville de Colmar repose sur une volonté forte de maintenir un investissement dynamique, qui est illustré par l'évolution au fil des années des dépenses d'équipement.

Pour la période 2014 à 2019, le volume des dépenses d'équipement évolue dans une fourchette comprise entre 26,5 M€ et 48,8 M€, soit moyenne 38 M€ conformément aux engagements pris.

Le taux de réalisation se maintient à un niveau élevé, supérieur à 81 %.

1. Progression des dépenses d'équipement en 2019

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, respectant scrupuleusement les engagements pris en mars 2014 à l'égard des Colmariennes et des Colmariens.

Tout en étant extrêmement rigoureux sur le plan du fonctionnement, le budget primitif propose un niveau d'investissement exceptionnel de près de 49 M€ enregistrant ainsi une hausse de 10 073 600 € : 38 714 500 € prévus en 2018 (*hors reports*) contre 48 788 100 € pour le BP 2019.

Le programme d'investissements s'articule autour des trois axes indissociables suivants :

- Colmar, Ville attractive,
- Colmar, Ville harmonieuse,
- Colmar, Ville du bien vivre.

Pour ces trois axes, et sans être exhaustif, il convient de mettre en exergue les opérations les plus significatives.

a) Colmar, Ville attractive

L'attractivité de Colmar est indispensable à son développement sur les plans économique, démographique, culturel et touristique.

De ce point de vue, Colmar est, depuis quelques années déjà, dans une dynamique très positive :

- entre 2014 et 2018, les bases de contributions foncières des entreprises (CFE) qui constituent le principal indicateur du niveau d'activité économique d'un territoire, sont passées en base imposable de 35 114 978 € à 39 839 032 € pour Colmar soit une augmentation de 13,45 %. La Ville de Colmar sert sur ce plan de locomotive pour l'ensemble de Colmar Agglomération. Cela est une chance pour l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération.
- sur la période 2011 à 2016 la population colmarienne a progressé quant à elle à un rythme de + 0,7 %, taux supérieur à celui de Strasbourg. Colmar est la seule ville du Grand Est, dans la catégorie des villes de plus de 50 000 habitants, à enregistrer un solde migratoire positif.
- de 800 000 en 1995, le nombre de visiteurs accueillis à Colmar en 2019 a dépassé 3 500 000 personnes, ce qui en fait une destination touristique exceptionnelle. Rapporté à la population, ce chiffre de fréquentation fait de Colmar une ville dix fois plus visitée que Paris. Le développement du tourisme se traduit bien entendu par des retombées économiques très importantes en matière de chiffre d'affaires et d'emplois pour l'ensemble des acteurs économiques locaux. Les indicateurs de base dénotent une dépense de 80 à 90 € par touriste, soit un chiffre d'affaires commercial qui se situe aux alentours de 300 M€ par an.

L'attractivité de Colmar s'appuie bien entendu sur l'action quotidienne des services municipaux en matière d'entretien, de propreté, d'espaces verts ou encore d'accueil... Mais c'est aussi le fruit d'une politique volontariste en matière d'investissements. A ce titre, le BP 2019 comprend l'inscription de crédits pour plusieurs opérations importantes :

- 14 000 000 € pour réalisation du parking de la Montagne Verte,
- 7 620 000 € pour l'aménagement des Dominicains de COLMAR,
- 5 469 000 € pour les aménagements des voies communales et des équipements de voirie,
- 1 387 000 € pour la construction du gymnase du Grillenbreit, qui permettra de renforcer pour les étudiants l'attractivité du pôle universitaire colmarien, mais qui sera également ouvert aux associations locales,
- 1 135 860 € pour la construction de la salle couverte d'athlétisme au sein du stade de l'Europe, qui sera le seul équipement de ce type dans le secteur franco-allemand entre Bâle et Strasbourg, aux côtés de la salle couverte d'Offenbourg,
- 630 000 € pour le Plan Lumière,
- 385 000 € pour la restauration complète du Koïfhus (crédit d'amorce).

b) Colmar, ville harmonieuse

La politique de rénovation urbaine constitue un outil indispensable pour l'unité de la Ville et l'intégration de tous les quartiers au sein de celle-ci. La rénovation urbaine est au cœur de la politique menée par la municipalité depuis 1995. L'objectif est double : il s'agit de réparer les erreurs d'urbanisation de la fin des années 60 et de faire de Colmar une ville unie, où chaque habitant se sent en harmonie avec l'ensemble de la cité.

Ayant bénéficié du regain d'élan et de l'appui donnés par l'initiative de Jean-Louis BORLOO, soutenu par le Président de la République Jacques CHIRAC, à partir de 2002 et dans le cadre de l'ANRU, Colmar a su faire de la rénovation urbaine une priorité, et la transformer en réussite, en ce qui concerne le quartier Europe-Schweitzer.

En 2019, les opérations inscrites dans la convention pour la rénovation urbaine du quartier Europe-Schweitzer conclue entre la Ville et l'ANRU vont s'achever avec la requalification des rues de Prague et de Madrid pour un montant de 817 000 €.

Ces travaux viennent compléter les opérations de requalification du secteur Luxembourg réalisées en 2018, à savoir : l'aménagement d'un mail piéton et du parking, la réhabilitation de 42 logements sociaux et la construction de 36 logements sociaux. En parallèle, l'ancien supermarché Match, vendu par la Ville à

Axis Promotion, a été réhabilité et transformé en quatre cellules dont deux cellules commerciales et deux locaux d'activités. L'ouverture est prévue au premier semestre 2019.

La Ville apporte également son soutien à la rénovation de la galerie commerçante Europe, avec une aide de 20 % sur les travaux des communs et des façades, estimée à 90 000 € pour 2019.

L'année 2019 est également l'année de lancement des premières opérations d'aménagement public du quartier Bel'Air-Florimont qui vont profondément modifier ce quartier colmarien. La signature, en juin 2018, d'une convention entre Colmar Agglomération, la Ville de Colmar et l'ANRU a permis de définir le programme de renouvellement urbain du quartier et d'acter les participations de chaque partenaire du projet. Au total, la première phase de travaux conventionnés avec l'ANRU est estimée à 30,7 millions d'euros HT, dont 10,4 millions pour des opérations de maîtrise d'ouvrage Ville de Colmar.

La Ville participe également à hauteur de 1,5 million d'euros aux opérations de Pôle Habitat, inscrites dans la convention.

En 2019, le programme de renouvellement urbain concerne en priorité le secteur de la rue d'Ammerschwihr, avec :

- la construction d'un site de restauration scolaire et d'accueil périscolaire pour un montant total de 1 334 400 €
- le réaménagement de la rue d'Ammerschwihr et la réalisation de nouvelles voies piétonnes.

Le secteur de l'ancienne cité Bel'Air sera également concerné par des travaux, avec la création d'une nouvelle voie reliant la rue de Riquewihr à la rue d'Hunawihr. La rue de la Poudrière sera requalifiée, dans la continuité des aménagements réalisés en 2018 rue de Londres. Au total, la Ville investira 1 479 200 € pour les aménagements publics du quartier en 2019.

La Ville de Colmar participe également aux opérations de Pôle Habitat prévues en 2019, pour un montant d'aide de 427 500 € :

- démolition de la cité Florimont
- réhabilitation de logements de la cité Sigolsheim
- reconstruction de 30 logements sur Wintzenheim, en compensation des logements démolis à Colmar

c) Colmar, Ville du bien vivre

Outre l'attractivité de Colmar et sa transformation urbanistique, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants constitue un axe de développement tout aussi important pour la municipalité et indissociable des deux autres.

Au même titre que pour la fréquentation touristique, le bien-être des Colmariennes et des Colmariens au sein de leur ville résulte d'abord du travail quotidien des services municipaux, du service de la propreté à celui des espaces verts, en passant par la maintenance, les concierges en charge des équipements publics, ou encore des agents d'entretien... Le bien vivre à Colmar est en partie aussi à l'origine du développement démographique exceptionnel de ces dernières années.

En termes d'investissement, les dépenses d'équipement mises en œuvre à Colmar pour améliorer la qualité et le cadre de vie des Colmariennes et des Colmariens sont une nouvelle fois très importantes.

Dans ce domaine, les principaux crédits d'investissements prévus au BP 2019 sont les suivants :

- 2 115 000 € pour le remplacement de la piste et du système frigorifique de la patinoire,
- 1 462 500 € pour l'entretien et l'amélioration des écoles maternelles et primaires,
- 1 153 500 € pour les travaux d'économies d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air réalisés dans les bâtiments scolaires ainsi que dans les bâtiments à vocation sportive,
- 1 025 150 € pour les équipements sportifs et les subventions d'équipement versées aux divers clubs et associations,
- 927 800 € dans le domaine des nouvelles technologies et de la modernisation numérique de l'administration publique,
- 782 740 € pour l'aménagement et l'embellissement du patrimoine paysager et des différents espaces verts, parcs et jardins municipaux,
- 651 000 € pour la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments communaux
- 625 850 € pour les actions de solidarité, essentiellement consacrées aux quartiers et notamment à l'immeuble associatif sis 72 rue du Logelbach pour 374 000 € et aux centres socio-culturels (74 520 €),
- 213 000 € pour la modernisation du parc des caméras de vidéoprotection existant. L'extension et le renforcement du réseau de vidéosurveillance doivent permettre de répondre aux besoins spécifiques dans le cadre de manifestations publiques ponctuelles (ex : Marathon de Colmar) ou de la prévention des actes terroristes pouvant viser certains bâtiments ou institutions,
- 171 720 € pour le secteur de la petite enfance (crèches, garderies, relais assistantes maternelles, haltes-garderies et des structures multi-accueil).

2. Des dépenses financières contenues

Elles s'établissent à 6 934 000 €, contre 7 480 500 € en 2018. Les dépenses financières sont en reflux de 546 500 €, en particulier par la baisse du remboursement en capital qui résulte du désendettement de 4,1 M€ réalisé en 2018.

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les années 2018 et 2019 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2018	B.P. 2019	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2018	B.P. 2019	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	16 873 000 €	17 338 500 €	465 500	2,76%	70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	16 000 000 €	15 713 000 €	-287 000	-1,79%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 428 000 €	46 000 000 €	-428 000	-0,92%	73	Impôts et taxes	55 686 000 €	56 909 000 €	1 223 000	2,20%
65	Autres charges de gestion courante	10 327 000 €	10 047 000 €	-280 000	-2,71%	74	Dotations, subventions et participations	17 762 900 €	17 862 000 €	99 100	0,56%
66	Charges financières	1 802 500 €	1 543 500 €	-259 000	-14,37%	75	Autres produits de gestion courante	2 033 000 €	2 026 000 €	-7 000	-0,34%
67	Charges exceptionnelles	474 000 €	436 500 €	-37 500	-7,91%	76	Produits financiers	2 441 200 €	984 000 €	-1 457 200	-59,69%
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0		77	Produits exceptionnels	159 500 €	284 000 €	124 500	78,06%
014	Atténuations de produits	584 500 €	782 500 €	198 000	33,88%	013	Atténuations de charges	991 000 €	1 035 000 €	44 000	4,44%
Total des dépenses réelles de l'exercice		76 489 000 €	76 148 000 €	-341 000	-0,45%	Total des recettes réelles de l'exercice		95 073 600 €	94 813 000 €	-260 600	-0,27%
	Epargne brute (hors travaux en régie)	18 584 600 €	18 665 000 €	80 400	0,43%						
Sous-total des dépenses de l'exercice		95 073 600 €	94 813 000 €	-260 600	-0,27%		Sous-total des recettes de l'exercice	95 073 600 €	94 813 000 €	-260 600	-0,27%
	Epargne complémentaire issue du résultat reporté	9 559 100 €	8 000 000 €	-1 559 100	-16,31%	002	Résultat reporté de fonctionnement	9 559 100 €	8 000 000 €	-1 559 100	-16,31%
Total		104 632 700 €	102 813 000 €	-1 819 700	-1,74%	Total		104 632 700 €	102 813 000 €	-1 819 700	-1,74%

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **48 788 100 €**, en augmentation de **10 073 600 € (+ 26,02 %)**.

Pour assurer leur financement, les **recettes d'équipement** sont en progression de **10 330 500 €** grâce à la croissance des subventions (**+ 2 363 300 €**) et des emprunts (**+ 7 967 200 €**) pour atteindre **20 077 600 €** contre **9 747 100 €** en 2018.

Par ailleurs, les **recettes financières** sont en augmentation pour atteindre **9 000 400 €** contre **8 310 200 €** en 2018, en particulier par la progression du FCTVA (**+ 1 500 000 €**)

L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2018 et 2019 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2018	B.P. 2019	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2018	B.P. 2019	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 182 830 €	1 297 600 €	114 770	9,70%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 307 700 €	8 671 000 €	2 363 300	37,47%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 574 500 €	951 300 €	-623 200	-39,58%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 382 800 €	11 350 000 €	7 967 200	235,52%
21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	18 253 200 €	17 649 200 €	-604 000	-3,31%		<i>dont emprunts</i>	3 382 800 €	11 350 000 €	7 967 200	235,52%
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	17 703 970 €	28 890 000 €	11 186 030	63,18%	21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	56 600 €	56 600 €	0	0,00%
S/total : dépenses d'équipement		38 714 500 €	48 788 100 €	10 073 600	26,02%	S/total : recettes d'équipement		9 747 100 €	20 077 600 €	10 330 500	105,99%
10	DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES	40 000 €	108 000 €	68 000	170,00%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 850 000 €	5 500 000 €	1 650 000	42,86%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 000 €	30 000 €	-15 000	-33,33%	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépôt et cautionnement)	2 000 €	2 000 €	0	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 395 500 €	6 796 000 €	-599 500	-8,11%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 275 800 €	1 344 000 €	68 200	5,35%
	<i>dont emprunts</i>	7 391 800 €	6 792 900 €	-598 900	-8,10%	024	PRODUITS DES CESSIONS	3 182 400 €	2 154 400 €	-1 028 000	-32,30%
S/total : dépenses financières		7 480 500 €	6 934 000 €	-546 500	-7,31%	S/total : recettes financières		8 310 200 €	9 000 400 €	690 200	8,31%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	38 500 €	20 900 €	-17 600	-45,71%	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 500 €	- €	-32 500	-100,00%
S/total : opération pour le compte de tiers		38 500 €	20 900 €	-17 600	-45,71%	S/total : opération pour le compte de tiers		32 500 €	- €	-32 500	-100,00%
Total opérations réelles		46 233 500 €	55 743 000 €	9 509 500	20,57%	Total opérations réelles		18 089 800 €	29 078 000 €	10 988 200	60,74%
						Excédent de fonctionnement (hors travaux en régie)		28 143 700	26 665 000		
TOTAL		46 233 500	55 743 000	9 509 500	20,57%	TOTAL		46 233 500	55 743 000	9 509 500	20,57%

A ce budget principal de la Ville de Colmar, s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du Film,
- le Festival de Jazz,
- le Festival du Livre et l'Espace Malraux.

Les budgets annexes

I. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement passe de 180 000 € à 146 900 € en 2019, soit une diminution de 33 100 €.

A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent globalement 146 900 € contre 180 000 € en 2018. Cette diminution s'explique par la baisse du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2018.

Elles comprennent :

- les participations versées par les partenaires qui se répartissent comme suit :

✓ Conseil Régional	27 000 €
✓ Conseil Départemental	3 000 €
✓ Ville de Colmar	40 000 €
✓ Autres partenaires privés	26 400 €
- la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2018, soit 50 500 €, en recul de 21 300 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- ✓ charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transports, réceptions, etc.) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant de 139 900 € contre 167 000 € en 2018, soit une diminution de 27 100 € pour tenir compte de la dépense effective de l'exercice 2018,
- ✓ charges de personnel pour 7 000 €, en diminution de 3 000 € par rapport à 2018.

II. Festival de Jazz

Le Festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à **115 600 €**, contre **161 000 €** en 2018, en diminution de **28,20 %**. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2018 il a été procédé à des opérations de régularisation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires effectuées en 2015 et 2016.

A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **115 600 €** contre **161 000 €** en 2018, en raison, de la régularisation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires, comme évoqué ci-dessus.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de **12 000 €**,
- dotations, subventions et participations pour un montant de **88 800 €**, dont :
 - ✓ Conseil Régional 4 200 €
 - ✓ Conseil Départemental 4 200 €
 - ✓ Ville de Colmar 35 000 €
 - ✓ Autres partenaires privés 45 400 €

A ces recettes, s'ajoute la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui est estimé à **14 800 €**, contre **10 100 €** en 2018.

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent principalement les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival pour un montant en diminution de **38 000 €** passant de **141 500 €** en 2018 à **103 500 €** pour les raisons évoquées plus haut, ainsi que des frais de personnel pour **12 000 €**, montant en diminution de **7 400 €** par rapport à 2018. La diminution de ce chapitre résulte d'un rééquilibrage entre la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 et les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012.

III. Festival du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Festival du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne 28 000 petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1996, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, 5 expositions sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **384 400 €** (2018 : 375 230 €), en augmentation de 2,44 % par rapport à 2018.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Festival du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **4 300 €** (2018 : 3 300 €),
- des droits de place acquittés par les exposants au Festival du Livre qui s'élèvent à **45 000 €** contre 44 300 € en 2018,
- de dotations, subventions et participations qui se montent à **284 000 €** contre 282 000 € en 2018.

Elles se ventilent comme suit :

✓ Etat	24 000 €
✓ Conseil Régional	17 000 €
✓ Conseil Départemental	10 000 €
✓ Ville de Colmar	196 250 €
✓ Autres partenaires	36 750 €

- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui est estimé à **51 100 €**.

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à **384 400 €** (2018 : 375 230 €).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **350 700 €** contre **349 558 €** en 2018,
- les charges de personnel à hauteur de **32 000 €** contre **24 050 €** en 2018, en raison du recrutement d'un vacataire sur une période plus longue par rapport à l'année dernière,
- les autres charges de gestion courante pour **500 €** au titre des créances admises en non valeur (*DCM du 22 octobre 2018*),
- les bourses et prix pour **1 200 €** contre **1 622 €** en 2018.

Conclusion

Au total, le budget primitif 2019 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est **conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire** du 17 décembre dernier,
- **comprend des dépenses d'équipement qui atteignent un niveau record dans la mandature actuelle avec un montant de 48,8 M€, soit 683 € à l'habitant, ce qui représente un investissement supplémentaire de 25,5 M€ par rapport à la moyenne des Villes (326 € à l'habitant).**
- **se caractérise par un gel des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014**, soit pour la **6^{ème} année consécutive**, sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité,
- **permet de dégager un autofinancement substantiel de 18,8 M€**,
- repose sur une fiscalité à taux stables, c'est-à-dire que **les taux d'imposition n'augmenteront pas pour la 7^{ème} année consécutive**,